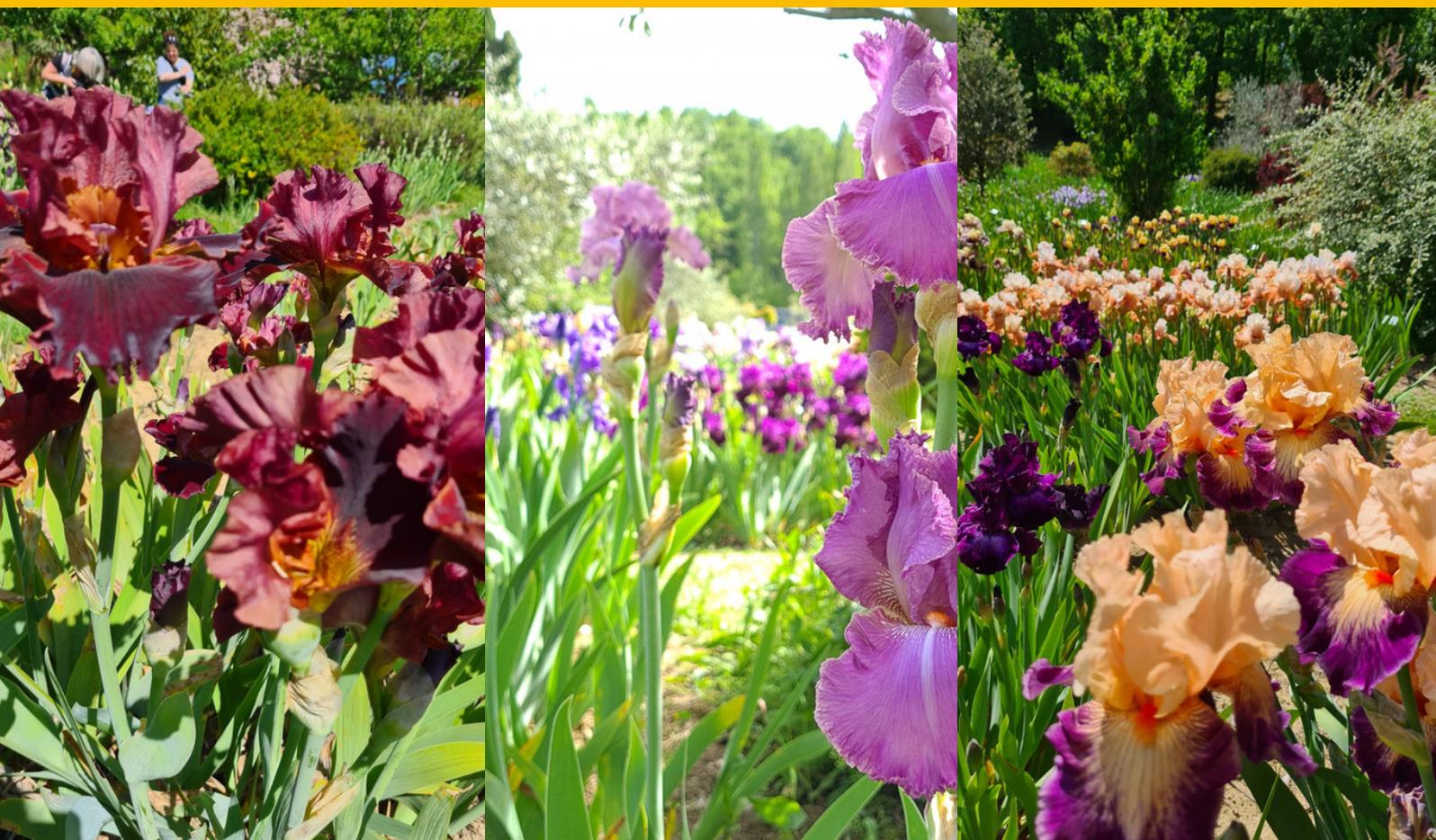


LE TOUR DE BARCELONNE

LETTRE
D'INFORMATION

PRINTEMPS



Barcelonne

[Directrice de publication]

Johanna RIMET

[Rédactrice en chef]

Anaïs URBAIN

[Photos]

Mairie de Barcelonne

NOUVELLE ÉQUIPE, NOUVELLE ÉDITION

Suite aux élections partielles du dimanche 22 janvier 2023, cinq nouvelles personnes ont rejoint l'équipe municipal.

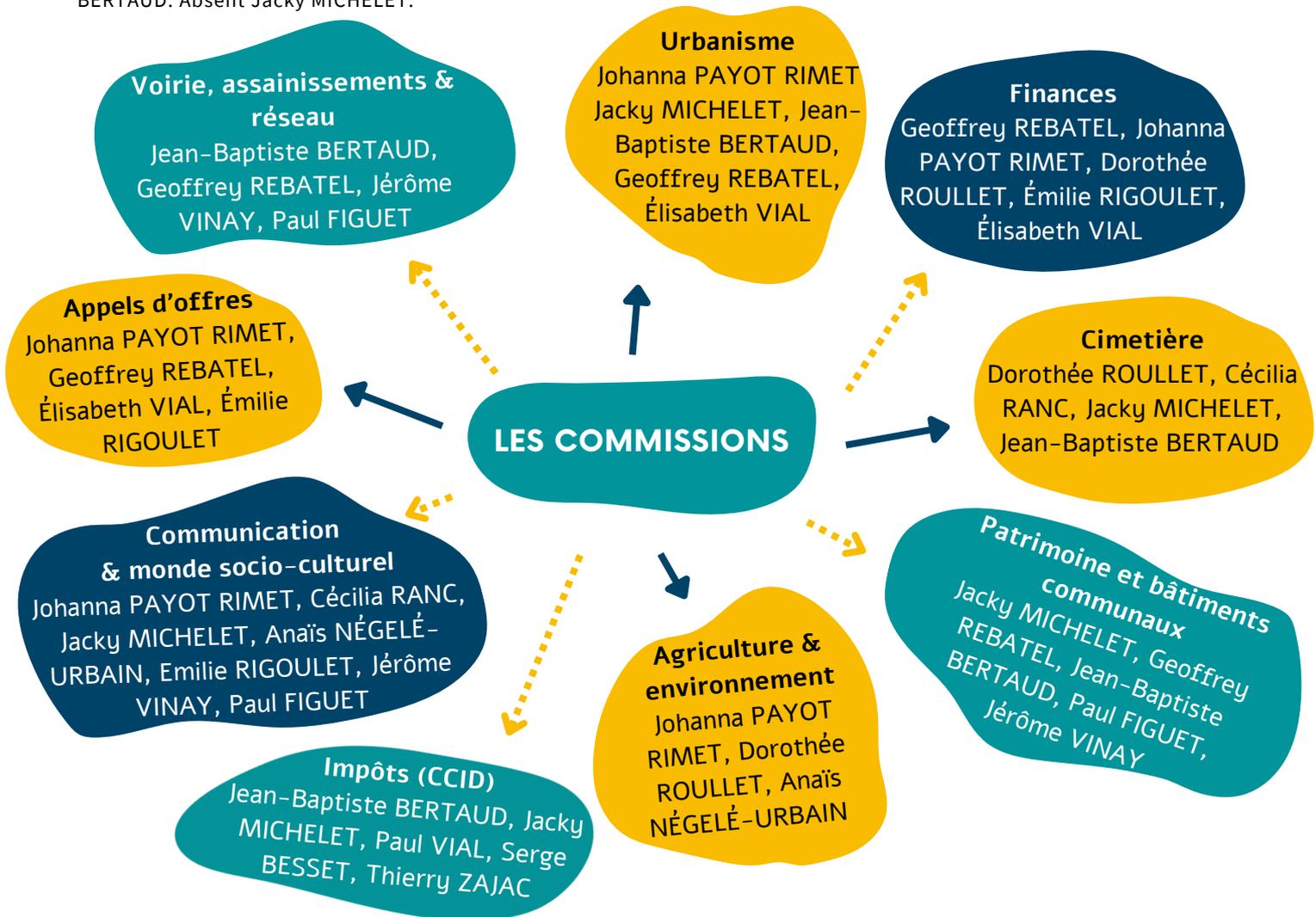
Puis, le vendredi 3 février 2023 a eu lieu l'élection du maire et de ses adjoints.

NOUS SOUHAITONS PRÉSENTER LA NOUVELLE ÉQUIPE :



Premier rang de gauche à droite : Cécilia RANC, Anaïs NÉGELÉ-URBAIN (2ème adjointe), Johanna PAYOT RIMET (Maire), Geoffrey REBATEL (1er adjoint), Élisabeth VIAL.

Deuxième rang de gauche à droite : Jérôme VINAY, Paul FIGUET, Émilie RIGOULET, Dorothée ROULLET, Jean-Baptiste BERTAUD. Absent Jacky MICHELET.



M. Berger de la Direction Déchet de l'Agglo a pu expliquer aux habitants le contexte nécessitant de modifier le service de collecte et les changements induits sur la commune.

L'objectif est de favoriser le tri et le compostage pour réduire considérablement les ordures ménagères résiduelles pour une meilleure maîtrise des coûts et un meilleur respect de l'environnement.

RETOUR SUR LA REUNION PUBLIQUE "DÉCHET"



Le 27 Mars dernier, Valence Romans Agglo et la Mairie ont réuni, à la Bergerie, une cinquantaine d'habitants pour évoquer le dossier de la collecte des déchets et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Le déploiement du dispositif de l'apport volontaire sur la commune a commencé début mai par la mise en place de nouveaux conteneurs semi-enterrés (densification des 2 sites : au cimetière et au pont de Bost). Depuis le 23 Mai 2023, date de la dernière collecte, les 2 sites (désignés ci-dessus) accueillent les ordures ménagères.

Cela signifie pour les habitants de Barcelonne l'arrêt de la collecte en porte à porte dans le village et l'arrêt de la collecte des bacs à roulettes sur le reste de la commune.

En ce qui concerne le passage de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) à la Taxe (TEOM), Valence Romans Agglo a apporté des explications. Les deux modes de financement existaient sur l'Agglo pour assurer le financement de la compétence Gestion des déchets. La coexistence n'étant pas autorisée plus de 5 ans, la décision a été prise au 1er janvier 2022, par les élus de l'Agglo de généraliser la TEOM, prélevée via votre taxe foncière.

Pour les habitants cette taxe est très élevée et n'est pas représentative du foyer.

M. Berger explique qu'un taux unique de 8,25% est appliqué à l'ensemble des communes de l'Agglo mais que le mode de calcul prend en compte la valeur locative du logement. Il précise également que la REOM n'a pas tenu compte de l'inflation depuis 2017, ce qui explique aussi la différence et la hausse en basculant vers la TEOM.

D'autres problématiques ont été soulevées par les Barcelonnais(es) présents, à savoir le défaut des conteneurs (couvercles HS), les personnes en situation de handicap et le vieillissement de la population.

Côté Agglo, les problématiques d'équipements ont été prises en compte puisque les conteneurs présents sur Barcelonne sont sur la liste des équipements obsolètes à renouveler.

Concernant le handicap, l'ensemble des conteneurs sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et pour les personnes âgées, les associations et autres entreprises d'aide à domicile ont prévu cette tâche dans la fiche de poste de leurs salariés.

Plus d'informations sur le site internet de l'Agglo : <https://www.valenceromansagglo.fr>

Il est rappelé aux habitants que la TEOM de 2022 a fait l'objet d'un rappel début d'année 2023 via un avis de taxe foncière (car défaut de facturation en 2022). Attention elle est à payer avant le 15 juin 2023.



POURQUOI L'EAU NE COULE-T-ELLE PLUS AU LAVOIR ?

Les canalisations dans lesquelles s'écoulent le trop plein du lavoir sont endommagées, plusieurs hypothèses possibles : bouchées ou écrasées ou encore cassées. S'agissant du réseau des eaux pluviales et non du réseau d'eau potable, Valence Romans Agglo ne peut intervenir. La Mairie a donc fait intervenir durant ces derniers mois, différentes entreprises pour pallier au problème sans succès. Mais alors que faire ? La prochaine étape : le passage d'une caméra pour situer et identifier le problème, ensuite la Mairie va très certainement devoir réouvrir la route départementale pour accéder et réparer la ou les parties endommagées.

Après échange avec la Direction des Routes du Département, une demande dérogatoire va être faite pour autoriser la Mairie à réouvrir la RD. Cette dernière étant récemment refaite, nous ne sommes pas autorisés à intervenir/modifier avant un délai de 5 ans néanmoins il y a urgence si on veut éviter d'aggraver la situation. Nous mettons tout en œuvre avec l'aide précieuse de Tristan, notre employé communal, pour régler ce problème au plus vite.



VOIRIE : un arrêté municipal a été pris vendredi 2 juin pour fermer une partie du chemin des Roumières (au niveau du jardin de Mr Bertrand). En effet une partie de la route s'est affaissée (limite communale avec Chabeuil). La Mairie fait son maximum pour limiter la gêne occasionnée.

URBANISME :

Déclaration attestant l'achèvement et le conformité des travaux (DAACT)

Une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux de construction. L'usager effectuera donc simultanément sa déclaration foncière via son espace sécurisé sur le site www.impots.gouv.fr (rubrique "biens immobiliers") et sa déclaration de taxes d'urbanisme à adresser en mairie attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

LE SAVIEZ-VOUS ?

VALENCE ROMANS AGGLO :

- **Mise à disposition gratuite de composteur individuel** demande à faire sur l'espace dédié : <https://agglae.fr/barcelonne/#propreteDechets>
- **Le programme KÖA (vacances d'été - 6/17ans)** : les familles ayant des enfants scolarisés à Chabeuil peuvent récupérer le programme en mairie ou le télécharger sur le site internet de l'Agglo.

La bibliothèque est ouverte le 3ème jeudi du mois de 14h00 à 18h00 « en plus de ses horaires habituels. »



Il s'agit d'une application mobile permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de la commune, des autres communes alentour, de l'Agglo, ... L'application n'a pas vocation à remplacer le site internet ou le bulletin municipal mais viendra en complément favorisant la réactivité de l'information. L'application sera testée sur une période d'un an sur la commune. Vous recevrez prochainement en boîte aux lettres les informations nécessaires pour l'installer sur vos téléphones portables.

A vos agendas

*** Atelier fabrication de jouets en bois - à la Bergerie - 24 Juin 2023**

*** Goûter/Balade - Tour de Barcelonne - 25 juin 2023 (RDV devant la mairie à 15h avec un goûter à partager)**

*** Paëlla - 1er juillet 2023**

*** Concours pétanque**

A.C.C.A. - 2 sept 2023